L'association Diapason se dédie au développement et au bien être personnel et collectif pour se reconnecter à sa nature authentique. Elle offre des possibilités d'épanouissement au travers d'activités diverses, et des moyens de soins énergétiques et naturels pour prendre soin de sa santé.

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE CINQ - COMPOSITION:

L'association se compose de membres adhérents. Les membres adhérents sont les personnes physiques ayant payé la cotisation pour adhérer à l'association mais n'auront aucun pouvoir de décision vis à vis de celle ci.

ARTICLE SIX - COTISATIONS:

Sont membres de l'association ceux qui sont à jour de leur cotisation dont le montant pourra être modifié en assemblée générale. La validité de l'adhésion commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de l'année suivante. Aucune cotisation ne pourra être rachetée.

ARTICLE SEPT – RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

a) la démission, b) le décès, d) le non paiement de la cotisation, d)la radiation prononcée par l'Assemblée Générale pour motif grave.

L'intéressé ayant été invité au préalable à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit suite à une demande par lettre recommandée émanant d'un membre du bureau.

COTISATION: 18 euros - Du 01/09/23 au 31/08/24 12 euros - Du 01/01/24 au 31/08/24 8 euros - Du 01/05/24 au 31/08/24

Nom/ Prénom:
* :
adresse
CP/Ville
Mail
Date de l'adhésion :/ Montant de la cotisation :€ en □ Espèces ou □ Chèque
L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, avoi accès aux statuts et règlement intérieur et vouloir adhérer à l'association DIAPASON
Fait àLe/
Signature de l'adhérent :

TOUTES LES INFOS sur www.diapason31.fr

Mail: diapason.stgo@gmail.com

Adresse: 74 Rue Victor Hugo – 31800 SAINT GAUDENS